

<p style="text-align: center;">Date de l'arrêté : 01/04/2026</p> <p style="text-align: center;">Objet : délégation de fonction au 2^{ième} adjoint</p>	<p style="text-align: center;">Date de transmission de l'acte: 01/04/2026 Date de reception de l'AR: 01/04/2026 038-213803612-AR_006_2026-AR</p> <p style="text-align: center;">République Française Département : ISERE Arrondissement : Grenoble SAINT AREY - COMMUNE</p>
--	---

ARRÊTÉ
N° AR_006_2026

portant délégation de fonction au 2^{ième} adjoint

La Maire de la Commune de SAINT-AREY ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

CONSIDERANT que M. Guy BACCOLI a été élu 2^{ième} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ième} adjointe,

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Guy BACCOLI 2^{ième} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Travaux et Services techniques

Dans ce cadre il assurera les fonctions suivantes :

- Examen des projets et suivi des travaux,
- Entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux,
- Maintenance courante des bâtiments communaux,
- Gestion du service technique et du matériel

Il assurera la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées et fera des propositions au maire dans le cadre des matières précitées.

Article 2 : Dans le cadre de l'attribution de la présente délégation de fonctions, M. Guy BACCOLI percevra l'indemnité de fonction telle qu'adoptée par le Conseil Municipal par délibération n° DE_016_2026 du 20 mars 2026. Le retrait ultérieur de cette délégation entraînera la perte de l'indemnité de fonction.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, affiché en mairie, transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor Public.

Fait à SAINT-AREY, le 01 avril 2026

La Maire,
Anne STUTZ

AR_006_2026